

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°22 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Résiliation anticipée de la convention d'occupation du bâtiment D3E
par Envie 2^E Lorraine**

Le Bassin de Pompey, dans le cadre de sa politique développement durable, avait décidé de mettre en place une filière de traitement de valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) sur le Bassin de Pompey.

Par délibération en date du 30 juin 2005, le Bassin de Pompey s'était engagé dans la construction d'un bâtiment industriel sur le lotissement Cit Entreprises II pour le mettre à disposition d'un exploitant sous forme de bail emphytéotique administratif de 20 ans.

Le Bassin de Pompey avait lancé un appel à candidatures le 30 octobre 2006.

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Bassin de Pompey confiait l'occupation du bâtiment industriel par un bail emphytéotique administratif à la société ENVIE 2^E LORRAINE.

Le bail a été signé le 28 mai 2009 et devait se terminer le 31 décembre 2028.

L'activité d'ENVIE 2^E Lorraine au sein de ce bâtiment était la collecte, le recyclage, et la valorisation des D3E, essentiellement celle liée aux écrans à tube cathodiques. Avec l'apparition des écrans plats depuis plusieurs années, le gisement de collecte, de recyclage et de valorisation des écrans n'étant plus suffisamment important et malgré la recherche d'une activité de substitution pour le site de Pompey, Envie n'a pas trouvé de nouvelles activités pour pallier à la baisse très importante de gisement permettant de poursuivre le modèle économique sur le site de Pompey.

Il vous est donc proposé de mettre fin au bail emphytéotique de manière anticipée et sans indemnité de résiliation anticipée vis-à-vis du bailleur actuel à compter du 1^{er} janvier 2020. Il est entendu que l'occupant actuel devra rendre le bâtiment dans un état conforme à l'entrée dans les lieux en prenant en compte l'usure normale de 10 ans d'activité industrielle sur ce site.

Un état des lieux de sortie sera effectué d'ici la fin de cette occupation et de manière contradictoire.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission économie, emploi et formation du 05 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la résiliation du bail emphytéotique contracté avec la société ENVIE 2^E Lorraine sans indemnité liée à la résiliation anticipée de ce bail.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC